



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LIVRET D'INFORMATION

À l'attention des familles de
proches accidentés de la route
ou polytraumatisés



L'HNIA Sainte-Anne
vous accueille et vous informe



L'accueil des familles

Les familles sont accueillies dans deux lieux spécifiquement réservés à leur information, situés dans les services d'urgence et de réanimation.

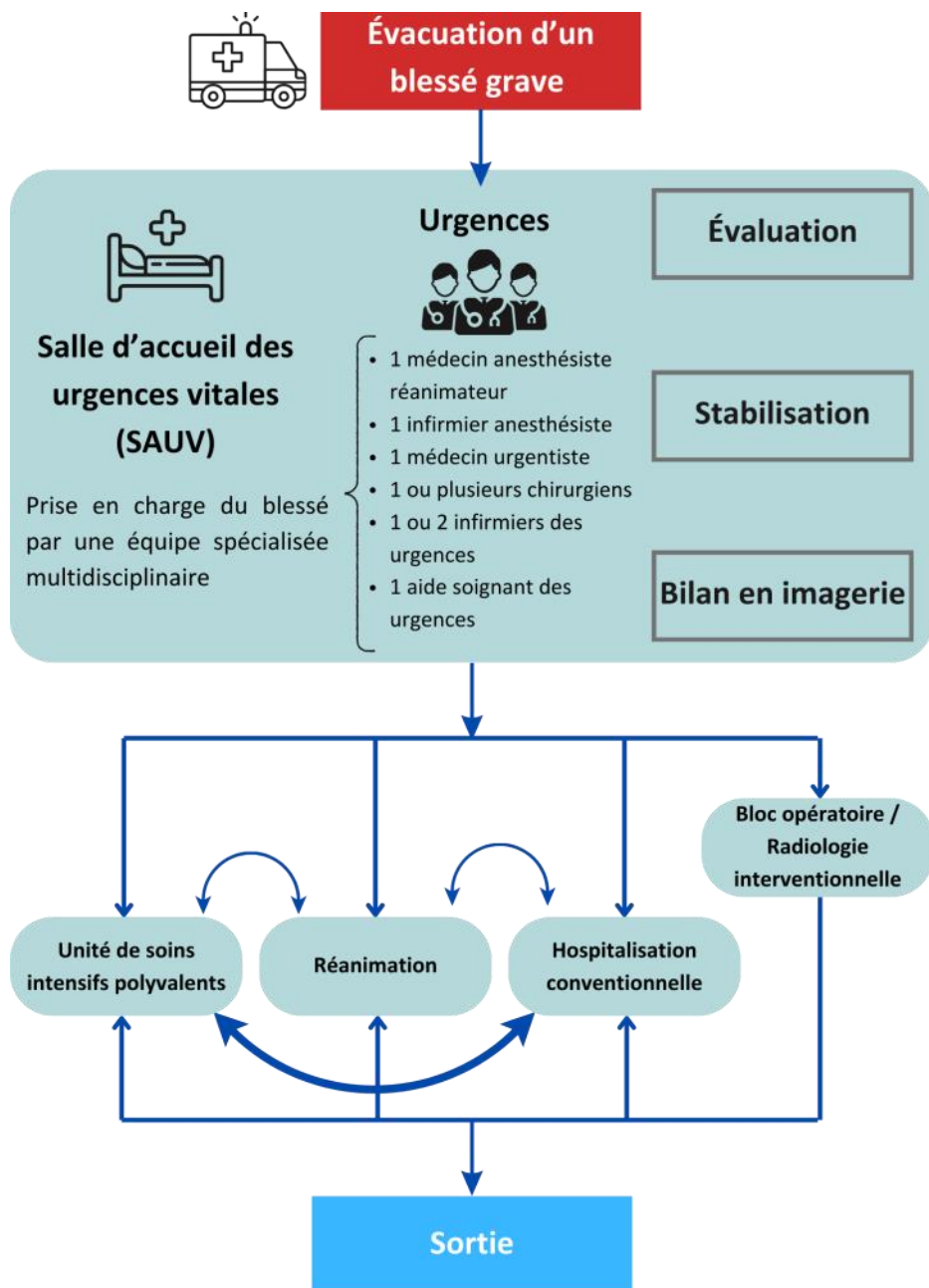
- ◆ Lieux accessibles 24/24 H.
- ◆ Les familles sont accueillies dans ces lieux à des moments clés de la prise en charge du patient.
- ◆ Elles peuvent y rencontrer l'équipe soignante, le médecin, des représentants du culte ou des bénévoles formés, dans le but de recevoir une information claire, progressive et adaptée.
- ◆ Les familles y trouvent les renseignements nécessaires concernant les démarches administratives à effectuer en cas d'hospitalisation d'urgence ou de décès.
- ◆ Les lieux d'accueil sont équipés de distributeurs de boissons et de toilettes à proximité.

Une information médicale personnalisée est délivrée aux familles.

- ◆ Les familles sont informées avec des mots simples et accessibles du diagnostic, du pronostic, des traitements apportés au blessé, de l'éventuel risque de handicap consécutif à l'accident, ainsi que des perspectives d'hospitalisation, d'interventions chirurgicales puis de rééducation fonctionnelle.
- ◆ L'information délivrée à la famille est tracée dans le dossier médical du blessé. Le secret médical est toujours préservé.



Le parcours type du blessé grave



Informations utiles

Différentes associations d'aide aux victimes conseillées par le site gouvernemental de la Sécurité Routière écoutent, informent et orientent tous les accidentés de la route.

08Victimes	08 842 846 37 08victimes@france-victimes.fr
Association Aide à l'Indemnisation des Victimes de France (AIVF)	04 78 83 73 70 contact@sosrecours.com https://association-aide-victimes-france.fr/
Association des paralysés de France (AFP)	04 98 01 30 50 (AFP Var) https://www.apf-francehandicap.org/
Victimes Solidaires	www.victimes-solidaires.org
Fédération nationale des accidentés du travail (FNATH)	04 77 49 42 42 communication@fnath.org www.fnath.org
Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC)	01 40 04 96 87 federation@fenvac.org www.fenvac.org
Fédération France Victimes	116 006 (7/7j) http://www.france-victimes.fr/
Ligue contre la violence routière (LCVR)	01 45 32 91 00 www.violenceroutiere.org
Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébrolésés (UNAFTC)	01 53 80 66 03 unaftc@traumacranien.org https://www.cerebrolesion.org
Victimes et Citoyens	0 820 300 300 contact@victimes.org http://www.victimes.org/fr/

Services N0 | Hall d'accueil

L'hôpital met à votre disposition un certain nombre de structures pour vous permettre de patienter confortablement.

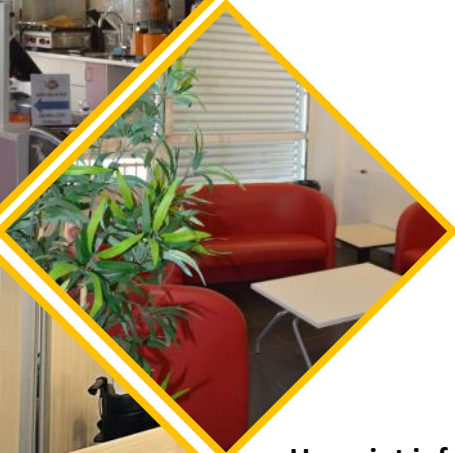
Un jardin arboré
avec des bancs



ALTY'S
COFFEE & FOOD



Une cafétéria
Des distributeurs
de boissons



Des espaces de
repos à l'intérieur
de l'hôpital



Un point info



Une conciergerie



Un lieu de
recueillement

Les aides

Aide juridictionnelle et auxiliaire de justice

- ◆ Les demandes doivent être adressées au bureau d'aide juridictionnelle du tribunal de grande instance de son domicile.
- ◆ Les formulaires sont disponibles dans les mairies, les maisons de justice et du droit, les associations d'aide aux victimes
- ◆ Ou sur le site : www.vos-droits.justice.gouv.fr

Avocats

- ◆ Adressez-vous à l'Ordre des avocats du tribunal de grande instance du lieu de votre domicile
- ◆ Ou consultez le site : www.cnb.avocat.fr (rubrique « Vie des barreaux »)

Avoués

- ◆ Adressez-vous à la Chambre nationale des avoués auprès de la cour d'appel.
Téléphone : 01 47 03 18 70
- ◆ Ou consultez le site : www.chambre-nationale.avoues.fr

Huissiers de justice

- ◆ Adressez-vous à la Chambre nationale des huissiers de justice.
Téléphone : 01 49 70 12 90
- ◆ Ou consultez le site : www.huissiers-justice.fr



Les aides

Assurances

- ♦ **La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)** : c'est un établissement public national à caractère administratif, jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. La CNAMTS est soumise à une double tutelle : celle du ministère en charge de la Sécurité sociale et celle du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Site internet : www.ameli.fr

- ♦ **Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO)**

Site internet : www.fondsdegarantie.fr

- ♦ **La Fédération Française de l'Assurance (FFA)**

Site internet : <https://www.ffa-assurance.fr/>

Handicap

- ♦ **Le Centre de ressources et d'innovation mobilité et handicap (Ceremh)** : c'est un centre à vocation nationale dont la mission est de favoriser la mobilité pour tous, à tous les âges de la vie. Il s'est fixé 5 objectifs : apporter une expertise, innover, structurer et développer une filière économique, construire un réseau.

Site internet : www.ceremh.org

Le Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées auprès du Premier ministre

- ♦ Il a pour vocation de fournir des informations sur les politiques conduites par l'État en direction des personnes handicapées et de leurs familles.

Site internet : <http://handicap.gouv.fr/>

Conduite à tenir en cas de décès

- ♦ Demander le livret d'accueil des familles endeuillées.

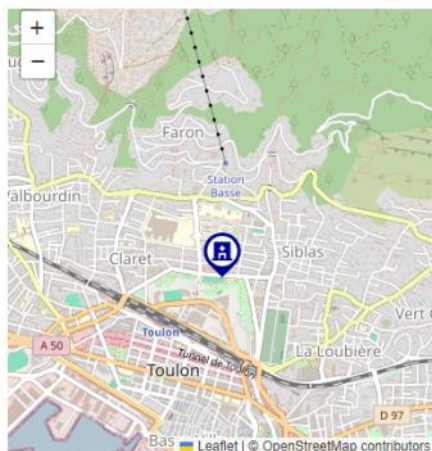


Ce livret est un complément du livret d'accueil du patient hospitalisé et du livret d'information du service réanimation, centre de traitement des brûlés et unité de soins intensifs polyvalents.

N'hésitez pas à les demander à l'équipe soignante.



Accès à l'HIA Sainte-Anne



📍 Adresse : 2 Bd Sainte-Anne,
83000 Toulon

🚌 Accès Bus : Ligne 15 et 40 (arrêt
« Sainte-Anne »)

🚲 Accès vélos et 2 roues : Parking dans
l'établissement

🚗 Accès voitures : Parking dans
l'établissement au P1 et P2

Réalisation : Service communication HIA SA



BCRM Toulon | HIA Sainte-Anne | 2, Bd Sainte-Anne | BP600 | 83800 Toulon CEDEX 9